

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1er mars 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Lettres identiques datées du 27 février 2004, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les forces d'occupation israéliennes continuent de tuer et de blesser des civils palestiniens, Israël, puissante occupante, continuant à mener ses politiques et pratiques illégales sur l'ensemble du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Les forces d'occupation continuent de recourir à une force excessive, aveugle et meurtrière contre la population civile palestinienne. Ces derniers jours, les forces d'occupation israéliennes ont utilisé des balles réelles, outre des balles d'acier recouvertes de caoutchouc et du gaz lacrymogène contre des civils sans armes, qui manifestaient, notamment en jetant des pierres, contre les actions illégales de la puissance occupante, notamment la construction en cours du mur sur le territoire palestinien occupé.

Hier, 26 février 2004, les forces d'occupation israéliennes ont tué par balle deux hommes palestiniens, Mohammed Fadil Hashim Rayan, 25 ans, et Zakariya Mahmoud Eid Salem, 28 ans, qui faisaient partie de dizaines de civils palestiniens qui manifestaient contre le démarrage par Israël de la construction du mur dans les zones des villages de Biddu, Beit Ijza et Beit Duqu près de la colonie de peuplement israélienne illégale de Givon Hahadasha. Lorsque les manifestations ont commencé tôt hier matin, les forces d'occupation ont tenté de disperser les manifestants en leur lançant du gaz lacrymogène. De nombreux manifestants avaient essayé de bloquer l'avancée des bulldozers qui construisaient un talus dans la zone pour l'édification du mur. Les forces d'occupation ont ensuite ouvert le feu avec des balles réelles contre les manifestants, tuant les deux hommes susmentionnés et blessant 70 autres Palestiniens, dont un grand nombre grièvement, notamment Mohammed Badwan, un homme âgé de 21 ans, qui a été grièvement atteint à la tête, et Mohammed Hamedian, 70 ans, qui a été grièvement atteint à l'oeil par une balle en caoutchouc. Outre les deux hommes tués, un vieil homme, Abdelrahman Abu Abed, 70 ans, est mort d'une crise cardiaque due à l'inhalation de gaz lacrymogène.



L'utilisation barbare par Israël de la force contre des civils palestiniens qui protestent contre les mesures israéliennes illégales continues qui sont prises pour construire le mur, notamment la confiscation de leurs terres, la destruction de leurs biens, le déracinement de leurs arbres et l'isolement de leurs villages et de leurs terres agricoles, montre l'intransigeance dont fait preuve la puissance occupante en menant sa campagne illégitime en violation flagrante du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, ainsi que la volonté de la communauté internationale. La puissance occupante continue de construire ce mur en territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et autour de celle-ci, au mépris total des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur les conséquences juridiques découlant de la poursuite de la construction du mur.

Au même moment, la puissance occupante persiste à mener d'autres politiques et actions illégales sur l'ensemble du territoire occupé. Ainsi, le mercredi 25 février 2004, les forces d'occupation israéliennes ont lancé un raid contre la ville de Ramallah et imposé un couvre-feu à ses habitants. Des dizaines de jeeps israéliennes, véhicules blindés de transport de troupes et camions ont envahi la ville et attaqué plusieurs banques. Les forces d'occupation sont ensuite entrées dans les banques, y ont effectué des recherches sur les ordinateurs et dans les documents comptables et ont saisi des espèces pour un montant d'au moins 9 millions de dollars des États-Unis. Durant le raid, les forces d'occupation ont lancé des grenades incapacitantes, du gaz lacrymogène et des balles d'acier recouvertes de caoutchouc sur les manifestants, blessant environ 45 civils palestiniens.

Les actions susmentionnées, qui s'ajoutent à la poursuite des restrictions imposées au mouvement de la population civile palestinienne et à la détention et l'emprisonnement de milliers de Palestiniens, constituent de graves violations de la quatrième Convention de Genève et du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève. La communauté internationale doit continuer d'agir en vue de mettre un terme à ces violations et de faire en sorte qu'Israël respecte le droit international et assume les obligations qui sont les siennes en tant que puissance occupante.

La présente lettre fait suite aux 180 lettres que nous vous avons adressées précédemment au sujet de la crise persistante qui sévit depuis le 28 septembre 2000 dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 11 février 2004 (A/ES-10/256-S/2004/107) constituent des annales des crimes commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme perpétrés à l'encontre du peuple palestinien, dont les auteurs doivent être traduits en justice.

En conséquence, suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que, depuis ma dernière lettre, 18 Palestiniens au moins, dont une femme et des enfants, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte à 2 777 le nombre total de martyrs palestiniens tués depuis septembre 2000 (les noms des martyrs qui ont pu être identifiés sont indiqués dans l'annexe à la présente lettre).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

Annexe

Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est^a (du jeudi 12 février au jeudi 26 février 2004)

Jeudi 12 février 2004

1. Samer Jasser Fawzi Arrar
2. Mohammed Abdelghani Al-Hamaida (18 ans)
3. Basheer Khalil Abu Urmana (12 ans)

Vendredi 13 février 2004

1. Ahmed Abdelqader Nazzal
2. Mohammed Issa Ahmed Jalaitah
3. Suad Mohammed Qreinawi

Lundi 16 février 2004

1. Jamal Mohammed Yussef Al-Afifi
2. Mohammed Ibrahim Al-Sheikh
3. Mohammed Saleh Zurub

Mardi 17 février 2004

Muin Fayez Abu-Sharikh (18 ans)

Mercredi 18 février 2004

Rifaat Shehadeh Shair

Jeudi 19 février 2004

1. Muhannad Faiq Mohammed Abu Hattab
2. Mowafak Mohammed Shaban Al-Araj

Samedi 21 février 2004

Osama Yussef Imghari

Jeudi 26 février 2004

1. Zakariya Mahmoud Eid Salem
2. Mohammed Fadil Hashim Rayan
3. Abdelrahman Ibrahim Abu Abed

Vendredi 27 février 2004

Abdelhamid Khattab

^a À ce jour, le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 2 777.